



M&A : Une marée montante de gros sinistres



En bref

- La gravité des sinistres¹ continue à augmenter, avec les sinistres les plus importants (évalués à plus de 10 millions de dollars) représentant 19 % des sinistres importants, en hausse par rapport aux 15 % de l'étude de l'année dernière et aux 8 % de l'année précédente. La taille moyenne des sinistres dans cette fourchette a également augmenté.
- D'un point de vue régional, l'Amérique du Nord a été particulièrement touchée par la gravité des sinistres.
- La fréquence des notifications de sinistres est restée constante sur l'ensemble du portefeuille, à une moyenne d'une police d'assurance sur cinq avec une fréquence accrue parmi les opérations de plus grande taille.
- En ce qui concerne les types de violation, la fréquence des violations des états financiers et des contrats importants augmente avec la taille des sinistres.

La cinquième édition du rapport de renseignements sur les réclamations relatives aux fusions et acquisitions (M&A) d'AIG fait la lumière sur le nombre croissant de grands sinistres et sur certaines de leurs caractéristiques uniques.

L'année dernière, l'équipe AIG chargée de l'assurance déclarations et garanties relatives aux fusions et acquisitions (M&A) a souscrit plus de 800 polices d'assurance afin d'aider à soutenir les opérations M&A. L'ampleur et la diversité du volume d'affaires d'AIG confèrent à AIG une position de chef de file pour partager des informations sur les tendances des réclamations au fil du temps, sur ce que cela nous apprend sur l'utilisation de l'assurance déclarations et garanties (R&W)³ par les acheteurs et sur les pièges les plus fréquents des opérations.

Le plus frappant dans cette édition, ce sont les chiffres des sinistres qui indiquent une gravité croissante des pertes. Dans les données d'AIG sur les réclamations jusqu'à la fin de 2017, seulement huit pour cent des sinistres importants étaient évalués à 10 millions de dollars ou plus. Mais ce pourcentage est passé à 19 % en 2019, avec une valeur moyenne des sinistres de 20 millions de dollars.

Méthodologie

Nous avons enregistré près de 700 réclamations pendant la période de l'étude (portant sur les polices d'assurance souscrites entre 2011 et 2018), couvrant environ 3 500 opérations d'une valeur de plus de 1,3 milliard de dollars - même si le nombre de sinistres importants² était plus faible. De nombreuses polices souscrites au cours de la période de l'étude peuvent encore faire l'objet d'une réclamation. Certaines des polices d'assurance sont arrivées, ou arrivent maintenant à échéance, ce qui nous fournit davantage de renseignements sur le cycle de vie complet des polices. Les résultats ne sont pas réputés être probants par rapport au contexte plus large de l'ensemble des fusions et acquisitions privées, car l'étude se limite aux polices d'assurance souscrites par AIG. Néanmoins, l'aperçu des activités en matière de réclamations d'assurance déclarations et garanties (R&W) que renferme le présent rapport offre des éclairages intéressants aux acheteurs, aux vendeurs et aux conseillers en M&A.

¹ La gravité des sinistres correspond au montant des paiements des réclamations plus les réserves estimatives pour sinistres (c.-à-d. les paiements futurs estimés pour les sinistres déjà déclarés, à condition que la garantie et les pertes couvertes soient confirmées) divisé par le nombre de clients qui reçoivent des paiements de réclamation ou qui devraient en recevoir à l'avenir pour les sinistres déjà déclarés.

² Les sinistres importants sont des sinistres pour lesquels la perte encourue est supérieure à 100 000 dollars, les grands sinistres sont ceux dont la perte encourue est supérieure à 1 million de dollars, et les sinistres décrits comme les plus importants sont supérieurs à 10 millions de dollars.

³ Généralement désignée à l'extérieur des États-Unis en tant qu'assurance garantie et indemnisation (W&I).



La taille des réclamations reflète un certain nombre de tendances sous-jacentes, notamment la croissance constante de l'utilisation de l'assurance déclarations et garanties (R&W) pour les grandes opérations, la connaissance du produit et de la manière dont il intervient, ainsi que la maturité du volume d'affaires d'AIG.

Un facteur contributif à la tendance à la gravité est l'effet des multiples du BAIIA dans l'évaluation. Selon Mary Duffy, directrice mondiale de l'assurance M&A chez AIG, « Les acheteurs peuvent utiliser un multiple du BAIIA pour déterminer le prix offert d'une société cible. Si une garantie est violée et qu'il s'avère que le BAIIA de la société cible a été surévalué à cause de cette violation, l'acheteur peut estimer qu'ils ont surpayé ». Elle ajoute que « Dans ces cas, l'acheteur peut demander que le multiple du BAIIA soit pris en considération dans la mesure des dommages-intérêts au titre de la violation. Bien qu'un multiple du BAIIA ne soit souvent pas un moyen approprié de mesurer les dommages, lorsqu'il l'est, il peut avoir un effet considérable sur la taille de la réclamation. »

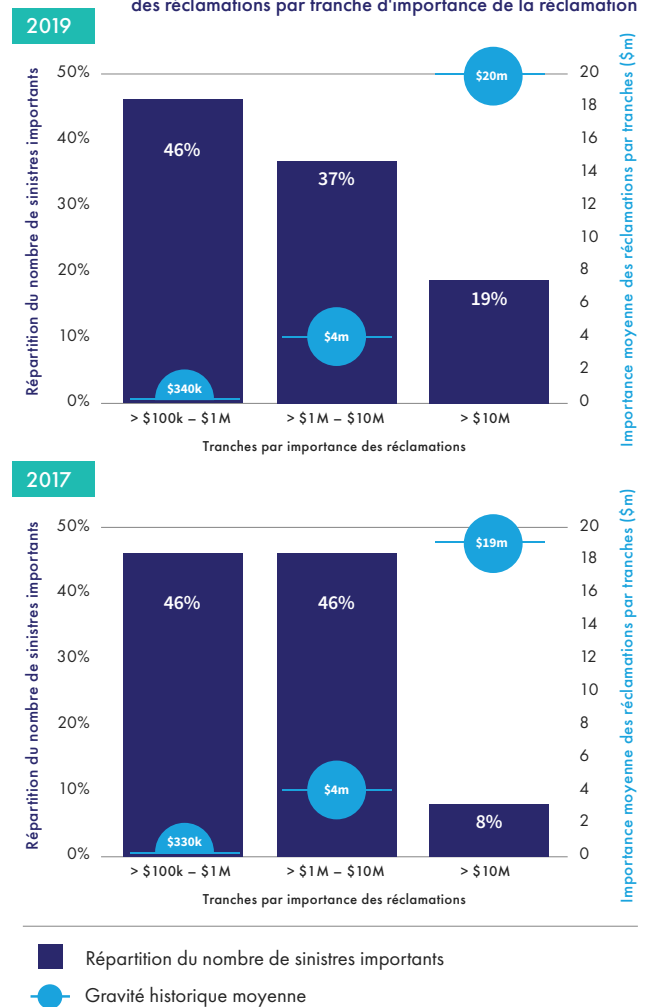
Dans l'ensemble, la fréquence des sinistres demeure globalement semblable à celle de ces dernières années. Même pour les sinistres les plus importants, ceux ayant un potentiel de perte couverte à plus de 10 millions de dollars, nous avons également observé une plus grande fréquence des sinistres sur les plus grandes opérations M&A, celles évaluées à 500 millions de dollars ou plus.

Dans un contexte de gravité croissante des sinistres et le début d'un ralentissement économique, une correction de la tarification de l'assurance M&A est inévitable.

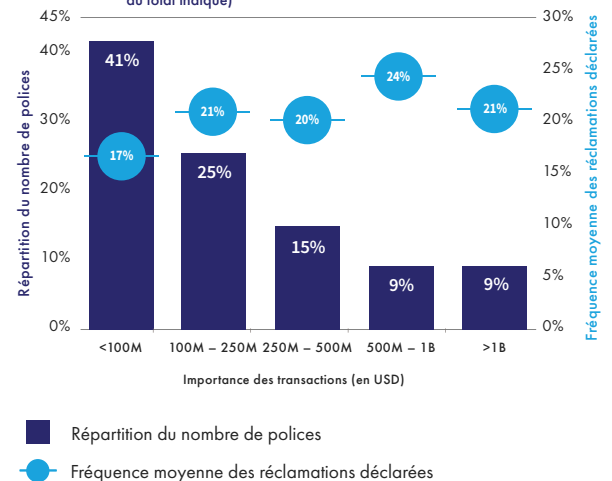
« La fréquence accrue des sinistres pour les opérations de plus grande taille est en partie attribuable au fait que l'assurance déclarations et garanties (R&W) est beaucoup plus couramment utilisée », explique Mary Duffy. « Elle est devenue une caractéristique habituelle lors des offres et l'assurance est plus présente à l'esprit. Nous avons constaté une tendance à une meilleure formulation des réclamations dès la phase de notification initiale. Nous constatons que les assurés effectuent davantage de travail médico-légal à un stade précoce dans de nombreux cas, avec une documentation plus approfondie », déclare Mary Duffy.

Avec une fréquence des réclamations mondiales qui se maintient à une police sur cinq, il est clair que le produit fonctionne et qu'il a atteint sa maturité en tant que facilitateur des opérations. Dans un contexte de gravité croissante des sinistres et le début d'un ralentissement économique, une correction de la tarification de l'assurance M&A est inévitable.

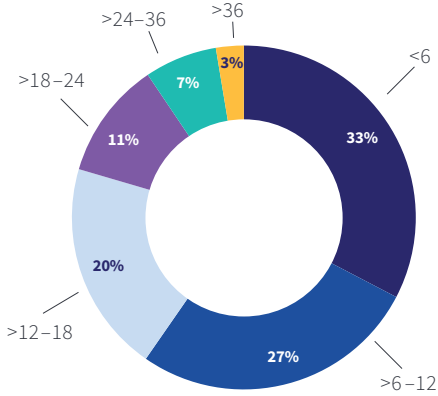
Graphique 1 Réclamations importantes d'assurance déclarations et garanties - Répartition des nombres et de la taille moyenne des réclamations par tranche d'importance de la réclamation



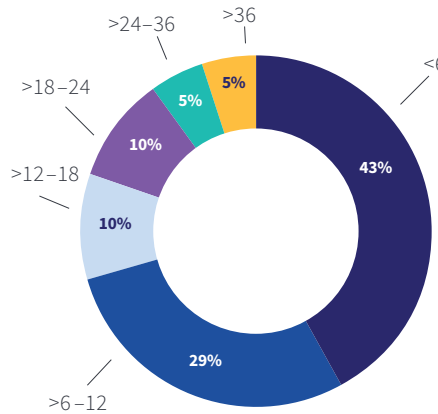
Graphique 2 Fréquence des réclamations d'assurance déclarations et garanties déclarées par importance de transaction (Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué)



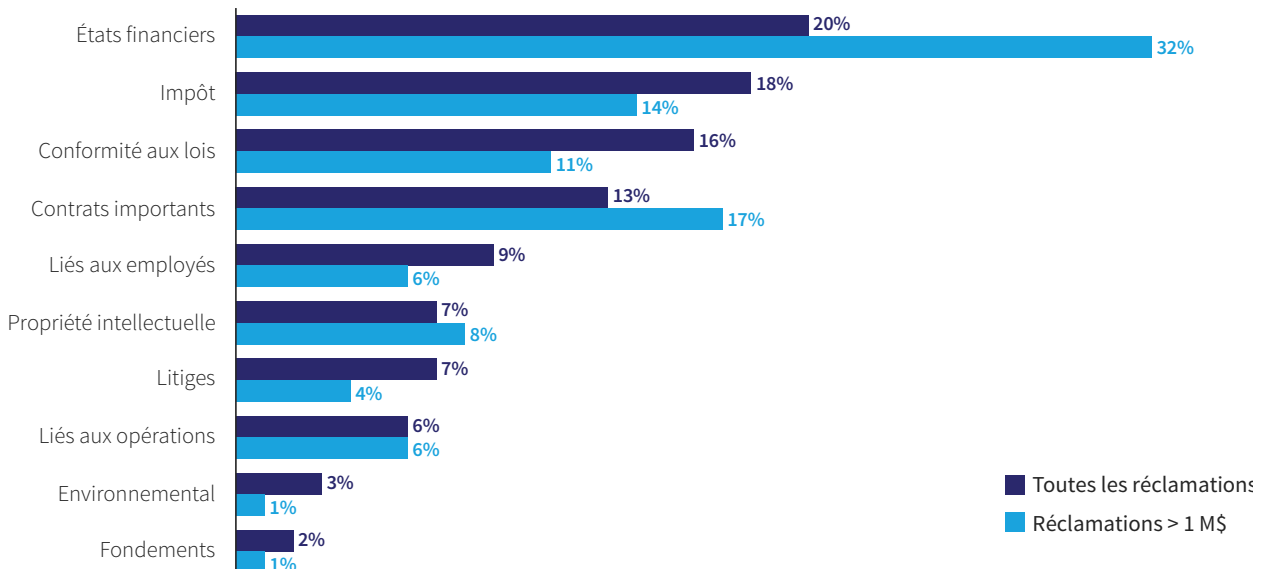
Graphique 3 Répartition des délais moyens entre l'avis de sinistre d'assurance déclarations et garanties et la date d'établissement de la police (en mois) - Tous les sinistres (Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué)



Graphique 4 Répartition des délais moyens entre l'avis de sinistre d'assurance déclarations et garanties et la date d'établissement de la police (en mois) - Sinistres les plus importants (10 M\$) (Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué)



Graphique 5 Sinistres d'assurance déclarations et garanties déclarés par type de violation Tous les sinistres vs. Sinistres > 1 M\$



Les données sur les réclamations offrent un aperçu précieux du risque extrême associé au produit d'assurance déclarations et garanties (R&W), étant donné qu'AIG détient un portefeuille d'affaires mature depuis près d'une décennie. Une constatation intéressante est que les notifications de sinistres relatives aux sinistres plus importants ont tendance à être déclarées plus tôt. Soixante-six pour cent des grands sinistres (ceux de plus de 1 million de dollar) et 72 % des sinistres les plus importants (ceux de plus de 10 millions de dollars) sont déclarés au cours des 12 premiers mois, comparativement à 60 % de l'ensemble des sinistres.

Mary Duffy déclare « Seulement 12 % des grands sinistres ont été notifiés après 18 mois. Toutefois, il faut souligner que l'un de nos plus grands sinistres payés correspondait une réclamation déposée après trois ans. Donc, le risque extrême est réel. »

D'une année sur l'autre, on ne note pas de changements importants des types de violations dans le portefeuille de réclamations dans son ensemble. Toutefois, on observe quelques particularités intéressantes en fonction de la taille du sinistre. Les violations des états financiers sont l'un des principaux facteurs de notification de sinistres dans cette catégorie, passant de 20 % des types de violation dans l'ensemble à 32 % pour les grands sinistres et à 38 % pour les sinistres les plus importants.

Alors que les violations de la garantie des contrats importants représentent 13 % de l'ensemble des notifications, ce type de violation passe à 17 % pour les grands sinistres et à 19 % pour les sinistres les plus importants. « Cela est conforme à la façon dont nous considérons le risque relatif aux contrats importants, à savoir qu'il comporte un élément de fréquence et de gravité réel », affirme Mary Duffy.

Bien que la conformité aux lois soit le troisième type de violation le plus courant dans l'ensemble, responsable de 16 % des notifications de sinistres, il s'agit d'un facteur moins dominant pour les grands sinistres, la proportion se réduisant à 11 %.

« AIG reçoit un grand nombre de réclamations relatives à la conformité, mais elles ont tendance à être de moindre importance sur l'ensemble, » observe Duffy. « Pour les acheteurs des secteurs réglementés, il est assez fréquent, une fois qu'ils commencent à gérer l'entreprise cible, d'identifier certains cas de non-conformité, à ce moment-là ils nous le signalent par excès de prudence. Mais il semblerait que toutes les violations de la conformité identifiées ne débouchent pas sur des sinistres couverts ».

Alors que l'environnement des risques continue à évoluer, il n'a jamais été aussi important de s'associer à un assureur spécialisé en fusion et acquisition (M&A) détenant une expérience mondiale, des connaissances et une expertise en matière de traitement des réclamations. La solidité à long terme d'un partenaire d'assurance est aussi importante que le produit lui-même. Bien que l'assurance puisse être utilisée de manière stratégique afin de faciliter les opérations, il est également important qu'elle intervienne comme prévu lorsqu'un sinistre couvert se produit.



Études de cas de réclamations⁴

L'acheteur a souscrit une police d'assurance déclarations et garanties R&W acheteur dans le cadre de son acquisition d'une entreprise de services industriels. Après la conclusion de l'opération, l'acheteur a identifié des problèmes dans les dossiers financiers de la société, y compris, tout particulièrement, le fait que l'une des divisions de la société avait pris du retard dans l'enregistrement des factures des fournisseurs fournissant les matériaux nécessaires à la prestation des services de la société.

L'acheteur a affirmé que ces défaillances d'enregistrement avaient amené la société à sous-estimer les dépenses de l'entreprise et, par conséquent, à surestimer le BAIIA tiré du compte de résultat non vérifié de la société cible. La réclamation d'assurance de l'acheteur affirmait que le vendeur avait enfreint sa déclaration selon laquelle les états financiers avaient été préparés conformément aux PCGR et que cette violation l'avait amené à payer trop cher pour la société.

Selon les modalités de la police d'assurance, l'enquête d'AIG auprès des juricomptables a permis de vérifier que la surestimation alléguée était fondée sur des aspects financiers qui ne respectaient pas les PCGR. Après avoir établi un calcul raisonnable de la perte réelle de l'assuré et l'enregistrement de l'évaluation de la cible par l'acheteur, AIG a confirmé la couverture de la police et effectué un paiement au titre de la perte.

À propos de l'équipe AIG chargée de l'assurance M&A

Depuis la fin des années 1990, AIG a aidé les acheteurs et les vendeurs à conclure plus de 5 000 opérations dans le monde. Les réclamations d'assurance déclaration et garanties peuvent s'avérer complexes, intégrant des problématiques aussi diversifiées que l'éventail des garanties assurées. Lorsque vous faites face à un sinistre important à la suite d'une opération, vous ne souhaitez pas que votre gestionnaire de réclamations découvre le fonctionnement d'une opération pour la première fois. AIG a créé un réseau mondial d'experts-sinistres internes pour gérer et régler ces types de réclamation. Composé de spécialistes chevronnés en poste dans des bureaux stratégiquement choisis partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique, nos rédacteurs sinistres travaillent en partenariat avec l'équipe de la souscription. Les clients assurés par AIG ont le privilège de pouvoir compter sur les connaissances de nos rédacteurs sinistres qui comprennent bien la nature complexe des réclamations d'assurance déclarations et garanties, ce qui leur permet de se concentrer sur les problématiques principales afin de les résoudre dans les plus brefs délais. Les conditions du marché exerçant une pression croissante sur le marché de l'assurance M&A, il est plus important que jamais pour les clients de choisir un partenaire d'assurance compétent et expérimenté.

⁴ Les scénarios décrits dans les présentes sont donnés à titre d'exemples. La garantie dépend des faits réels de chaque affaire et des modalités, conditions et exclusions de chaque police individuelle. Toute personne intéressée par l'un ou les produits susmentionnés doit demander une copie de la police d'assurance standard afin d'obtenir une description de l'étendue et des limites de la garantie.

Mary Duffy
Directrice mondiale de
l'assurance M&A
T: +44 (0)20 7954 8104
M +44 (0)7896 822714
mary.duffy@aig.com

Anna Rozin
Directrice de l'assurance M&A
pour l'Amérique du Nord
T: +1 212 458 1112
M: +1 929 310 2161
anna.rozin@aig.com

Michael Turnbull
Directeur de l'assurance M&A
pour le Royaume-Uni
T: +44 (0)20 7954 8306
M: +44 (0)7395 854 488
michael.turnbull@aig.com

Cathy Qi
M&A Canada
T: +1 416 596 3049
M: +1 647 991 6577
cathy.qi@aig.com

David Rasmussen
Directeur de l'assurance M&A
pour l'Europe
M: +45 9132 5136
david.rasmussen1@aig.com

Darren Savage
Directeur de l'assurance M&A
pour l'Asie Pacifique
T: +61 3 9522 4975
M: +61 466 381 434
darren.savage@aig.com

Mary McIvor
Directrice mondiale de la gestion
des réclamations d'assurance M&A
T: +1 212 458 3492
M: +1 646 270 6033
mary.mcivor@aig.com

www.aig.ca



Le présent document ne traite des sinistres relatifs aux fusions et acquisitions que dans le cadre d'un programme d'assurance AIG. Le fait de vous fier, ou de vous conformer aux renseignements, suggestions ou recommandations contenues dans le présent document ne garantit en aucune manière le respect de vos obligations en vertu de votre police d'assurance, ou de toute autre obligation qui pourrait être requise par les lois, les règles ou les règlements applicables. Le présent document a pour seul but de fournir des renseignements et vous ne devriez prendre aucune mesure en vous fondant sur les informations contenues dans ce document. Le présent document ne se substitue pas à la réalisation de vos propres enquêtes et à l'obtention de conseils professionnels ou spécialisés. Aucune garantie, caution ou déclaration expresse ou implicite n'est donnée quant à l'exactitude ou la suffisance des déclarations contenues aux présentes. AIG décline toute responsabilité si le présent document est utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il est destiné.

American International Group, Inc. (AIG) est une des principales sociétés d'assurance internationales. Fort d'une expérience d'un siècle, le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. L'action ordinaire AIG est cotée à la bourse de New York.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig. Ces références avec des informations supplémentaires sur AIG ont été fournies à titre indicatif et les informations contenues sur ces sites Web ne sont pas incluses par renvoi dans ce document.

AIG est le nom commercial pour l'assurance dommages, l'assurance vie et retraite et les activités d'assurances générales d'American International Group, Inc. dans le monde entier. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à www.aig.ca.